

Règlement jeu concours Facebook

Article 1 – Organisation

La Ville de Trévoux, située Place de la Terrasse – 01600 Trévoux, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Jeu concours Ville de Trévoux – 4000 abonnés », du vendredi 24 avril 2026 au mercredi 6 mai 2026, sur sa page Facebook « Ville de Trévoux – Officiel ».

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France.
Une seule participation par personne (même nom, même profil Facebook) est autorisée.
La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les internautes doivent :

- Liker la publication du concours
- Suivre la page Facebook @Ville de Trévoux - Officiel
- Identifier une personne en commentaire

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas ces conditions ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Désignation des gagnants

Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participants remplissant les conditions, le jeudi 7 mai 2026.
Les résultats seront annoncés en commentaire sous la publication et/ou par message privé.
Sans réponse d'un gagnant sous 7 jours, un nouveau tirage au sort pourra être effectué.

Article 5 – Dotations

Le jeu est doté de trois (3) lots, chacun composé de :

- un pot de miel de Trévoux
- deux entrées adultes gratuites au Musée Trévoux et ses Trésors

Les lots ne pourront faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

Article 6 – Remise des lots

Les lots seront à retirer en mairie de Trévoux.

Les modalités de retrait seront précisées aux gagnants par message privé.

Article 7 – Responsabilité

La Ville de Trévoux ne saurait être tenue responsable en cas :

- de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plateforme Facebook
- de participation non prise en compte
- ou de tout incident indépendant de sa volonté

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont utilisées uniquement pour la gestion de celui-ci. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

Article 9 – Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation devra être adressée à la Ville de Trévoux dans un délai de 15 jours après la clôture du concours.

Article 10 – Mention Facebook

Ce jeu concours n'est ni géré, ni sponsorisé, ni associé à Facebook.

Facebook ne pourra être tenu responsable en cas de litige.

Fait à Trévoux, le 22 avril 2026.